

> Intitulé de l'emploi

**Manutentionnaire**

> Autres appellations

- Agent de manutention
- Agent de quai

> Définition synthétique

Le manutentionnaire assure les opérations de manipulation, portage, déplacement ou chargement de marchandises, de produits ou d'objets. Il réalise les opérations manuellement ou à l'aide d'engins spéciaux de manutention.

> Activités principales

- Portage, chargement et déchargement de marchandises et de produits
- Stockage des produits
- Manutention et installation des matériels
- Entretien courant du matériel de manutention
- Préparation des opérations de manutention (choix des accessoires : palonniers, sangles, etc.)
- Étiquetage, classement et emballage des produits et marchandises
- Manutention de matières dangereuses

> Compétences requises

**Savoir :**

- Gestes et postures de manutention
- Principes de fonctionnement des outils de manutention
- Règles d'hygiène et de sécurité

**Savoir-faire :**

- Conduire des engins de manutention (licence de cariste parfois obligatoire)
- Appliquer les méthodes d'entreposage
- Respecter les consignes de sécurité
- Entretenir les matériels de manutention

**Comportements professionnels :**

- Sens du travail en équipe
- Sens de l'organisation et réactivité

> Conditions particulières d'exercice

- Pénibilité
- Port occasionnel de charges nécessitant une bonne condition physique et de l'endurance
- Attention soutenue

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois

- Agent de distribution